

CARBON DISULPHIDE FOR PESTISIDE RESIDUE TRACE ANALYSIS MSDS



LABORATORY REAGENTS
& FINE CHEMICALS

n° CAS: 75-15-0 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis
Numéro CE	: 200-843-6
n° CAS	: 75-15-0
Code du produit	: 0068A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225
Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3	H331
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1	H372
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis

Fiche de données de sécurité

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Repr. Cat. 3; R62
Repr. Cat. 3; R63
F; R11
T; R23
Xi; R36
Xi; R38
R48

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS02

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis
n° CAS : 75-15-0
Numéro CE : 200-843-6

Textes des phrases R et H: voir section 16

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis

Fiche de données de sécurité

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂).
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis

Fiche de données de sécurité

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Se laver ... soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.

Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un masque adéquat.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Clear Colorless.

Odeur : stench.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis

Fiche de données de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: ≥ 22.6
Point de fusion	: -100 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 46 °C
Point d'éclair	: -30 °C
Température d'auto-inflammation	: 100 °C
Température de décomposition	: Extremely flammable.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de vapeur	: 300 mm Hg at 20°C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2.6
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.26
Densité relative de gaz	: 2.63
Solubilité	: Eau: 0.2 g/100ml
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 0.013 - 0.5 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Inhalation: Toxique par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations	: Éliminer le contenu/récipient dans ...
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1131
N° ONU (IMDG)	: 1131
N° ONU (IATA)	: 1131
N° ONU (ADN)	: 1131
N° ONU (RID)	: 1131

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR)	: CARBON DISULPHIDE
Proper Shipping Name (IMDG)	: CARBON DISULPHIDE
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	: CARBON DISULPHIDE
Désignation officielle pour le transport (ADN)	: CARBON DISULPHIDE
Désignation exacte d'expédition/Description (RID)	: CARBON DISULPHIDE
Transport document description (ADR)	: UN 1131 CARBON DISULPHIDE, 3 (6.1), I, (C/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1131 CARBON DISULPHIDE, 3 (6.1), I (-30°C c.c.)
Description document de transport (IATA)	: UN 1131 CARBON DISULPHIDE, 3 (6.1), I
Description document de transport (ADN)	: UN 1131 CARBON DISULPHIDE, 3 (6.1), I
Description document de transport (RID)	: UN 1131 CARBON DISULPHIDE, 3 (6.1), I

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3 (6.1)
Étiquettes de danger (ADR)	: 3, 6.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 3 (6.1)
Étiquettes de danger (IMDG)	: 3, 6.1



CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis

Fiche de données de sécurité

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3 (6.1)

Étiquettes de danger (IATA) : 3, 6.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3 (6.1)

Étiquettes de danger (ADN) : 3, 6.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3 (6.1)

Étiquettes de danger (RID) : 3, 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I

Groupe d'emballage (IMDG) : I

Groupe d'emballage (IATA) : I

Groupe d'emballage (ADN) : I

Groupe d'emballage (RID) : I

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : FT1

Quantités limitées (ADR) : 0

Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP31

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP7, MP17

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T14

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis

Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2, TP7
Code-citerne (ADR) : L10CH
Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU14, TU15, TE21
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 1
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention : CV13, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S22
Danger n° (code Kemler) : 336
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : C/E
Code EAC : 2WE
Code APP : A(fl)

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 0
Quantités exceptées (IMDG) : E0
Packing instructions (IMDG) : P001
Packing provisions (IMDG) : PP31
Tank instructions (IMDG) : T14
Tank special provisions (IMDG) : TP2, TP7, TP13
EmS-No. (Fire) : F-E
EmS-No. (Spillage) : S-D
Stowage category (IMDG) : D
Stowage and handling (IMDG) : SW2
Point d'éclair (IMDG) : -30°C c.c.
N° GSMU : 131

- Transport aérien

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : Interdit
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : Interdit
Code ERG (IATA) : 3HP

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : FT1
Dispositions spéciales (ADN) : 802
Quantités limitées (ADN) : 0
Quantités exceptées (ADN) : E0
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EP, EX, TOX, A

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis

Fiche de données de sécurité

Ventilation (ADN) : VE01, VE02
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : FT1
Quantités limitées (RID) : 0
Quantités exceptées (RID) : E0
Packing instructions (RID) : P001
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP31
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP7, MP17
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T14
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID) : TP2, TP7
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L10CH
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU2, TU14, TU15, TU38, TE21, TE22
Catégorie de transport (RID) : 1
Dispositions spéciales relatives au transport – Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW28
Numéro d'identification du danger (RID) : 336

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis is not on the REACH Candidate List

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 183)
12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Classification remarks : Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

CARBON DISULPHIDE For Pesticide residue trace analysis

Fiche de données de sécurité

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with carcinogens must be followed during use and disposal

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
R11	Facilement inflammable
R23	Toxique par inhalation
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R48	Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée
R62	Risque possible d'altération de la fertilité
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
F	Facilement inflammable
T	Toxique
Xi	Irritant

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit